

# LE PATRIMOINE MONUMENTAL LIÉ À L'EAU DANS LES BOUCLES DE LA MOSELLE

PAR PHILIPPE MASSON

“L'eau, source de vie” ; ce lieu commun prend toute sa force aujourd'hui quand l'homme, même dans les pays les plus prospères, découvre que l'eau, ressource vitale que l'on croyait inépuisable, est désormais, sinon une denrée rare, du moins une richesse à préserver. Il est évident que le progrès a fait perdre conscience aux générations nées après la Seconde Guerre mondiale de l'avancée technologique et du confort inouï que représente le fait d'avoir simplement à tourner un robinet pour accéder à l'eau courante. Nos grands-parents, qui pendant longtemps ne purent accéder à cet avantage, pouvaient, pour les plus chanceux, bénéficier de puits privés ou s'approvisionner grâce à l'eau publique. Bien que présente en abondance dans nos contrées, l'eau mise à disposition de tous constituait un intérêt, une richesse signalée par la construction de monuments architecturaux délivrant une eau mise gracieusement à la disposition de tous. Cette architecture liée à l'eau était essentiellement constituée de lavoirs et de fontaines. Ce sont ces deux types de constructions qui retiendront ici notre attention en raison de leur importance numérique.

L'alimentation en eau publique est principalement assurée, jusque dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, par de simples puits. Le 12 juillet 1834, le conseil municipal de Pierre-la-Treiche décide la construction de trois puits publics <sup>1</sup>. En 1864, la commune de Gondreville possède six puits publics <sup>2</sup>. À l'aube du XX<sup>e</sup>

siècle, chaque commune possède une ou plusieurs fontaines et, au moins, un lavoir. On recense trois lavoirs à Villey-Saint-Etienne en 1874 et quatre fontaines à Liverdun en 1884 <sup>3</sup>. De plus, les fontaines seront, pendant longtemps, l'unique moyen d'accès à l'eau pour les populations. L'adduction d'eau sera parfois tardive. Celle-ci est réalisée, en 1932, à Aingeray. Avant cette date, l'alimentation en eau de la commune se fait par “des puits très anciens, à débit très variable et tarissant en été, construits sur des nappes peu profondes, insuffisamment filtrés par les calcaires fissurés ce qui nuit à la qualité des eaux” <sup>4</sup>. Cette description sommaire illustre toute la difficulté quotidienne à se fournir en élément vital. Malgré les travaux d'adduction d'eau qui, progressivement, amèneront le précieux liquide à chaque foyer, fontaines publiques et lavoirs semblent parfois avoir été utilisés jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. En 1946, le conseil municipal de Chaligny vote un crédit de 20 000 francs pour la couverture du lavoir <sup>5</sup>. L'année suivante, l'existence de la Caisse des Dommages de Guerre permet la réfection du lavoir de Gondreville <sup>6</sup>. Ces deux mentions d'archives prouvent qu'à ces dates, il semble encore courant de venir laver son linge au lavoir public. Malheureusement, ce patrimoine, autrefois quantitativement important, a perdu son utilité avec l'apparition de l'eau privée. En conséquence, il a, dans le meilleur des cas, subsisté et subi une transformation de nature qui lui fait jouer désormais un rôle d'agrément .

Mais il a parfois été tout simplement détérioré ou détruit. Ainsi, à l'égard de leur nombre initial, bien peu de fontaines et de lavoirs subsistent aujourd'hui dans les communes des Boucles de la Moselle. Est-ce une consolation de constater que la situation est identique ailleurs ?

## I

### CHRONOLOGIE DU PHÉNOMÈNE

Les premières mentions dans les archives de projets de constructions de lavoir et de fontaines datent des années 1830. Une proposition de construire un lavoir est faite à Gondreville cette année là <sup>7</sup>. Toutefois, ces mentions sont à manier avec précaution. Il est très vraisemblable que des fontaines existaient dans diverses communes avant la Révolution. Les recherches menées sur la question concluent que c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que naît une architecture spécifique des fontaines en Lorraine <sup>8</sup>. Le château de la Tournelle, à Pont-Saint-Vincent, abrite une désormais rare fontaine du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le dépouillement d'archives laisse supposer que des fontaines et lavoirs, construits à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ont existé dans les boucles de la Moselle. Cependant, l'existence de fontaines publiques monumentales est, jusqu'à la Révolution, un phénomène essentiellement urbain. En 1837, le précédent lavoir ayant été détruit pour une raison inconnue, la commune de Sexey-aux-Forges décide la construction d'un nouveau bâtiment <sup>9</sup>. Si l'on a construit des

1. Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (A.D. 54) : WO 2711

2. A.D. 54 : WO 1714. Ceux-ci étaient situés au faubourg de Grève, rue Gouvion, rue de Foy, rue de l'Église, rue du Saint-Esprit et rue Lobau

3. A.D. 54 : WO 3464 et WO 2052

4. A.D. 54 : WO 633

5. A.D. 54 : WO 1147

6. A.D. 54 WO 1714

7. A.D. 54 : WO 1716 Ter

8. GOUVENEL (Serge), DULEY (Philippe), *Fontaines lorraines*, Nancy, Éditions de l'Est, 1988, p. 12.

lavoirs et des fontaines dans les boucles de la Moselle tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans l'immédiate après-guerre, c'est principalement à partir des années 1860 et jusqu'à l'aube des années 1930, que le phénomène est quantitativement le plus important. L'explication de la chronologie du phénomène est à rechercher dans l'étude des textes législatifs. Le décret du 14 décembre 1789 porte constitution des municipalités et leur donne toute liberté dans la gestion budgétaire communale. Le 3 février 1851, le président de la République Louis Napoléon Bonaparte redéfinit, par un décret les obligations d'équipements de salubrité publique et décide l'octroi de subventions aux communes s'équipant d'édifices liés à l'hygiénisation. Ces mesures législatives et financières, ainsi que le désir de progrès et de modernité, expliquent l'apparition de ce nouveau patrimoine architectural.

## II L'ÉDIFICATION DES FONTAINES ET LAVOIRS

En dépit de leur aspect parfois modeste, l'importance pratique de ces constructions et leur nature publique, c'est-à-dire le fait qu'elles soient des propriétés communales, expliquent les procédures administratives présidant à l'érection de ces bâtiments. La nécessité de l'eau au quotidien fait que des philanthropes ont œuvré pour le bien être de leurs prochains en finançant la construction de fontaines ou de lavoirs. À Messein, l'inscription portée sur la borne indique que *"cette fontaine est due à la libéralité de M. Barabant Joseph. 1889"*. En 1891, l'entrepreneur toulouais Curel donne 30 000 francs à la ville de Toul *"pour élever sur la place Croix-en-Bourg une jolie fontaine monumentale et commémorative"*<sup>9</sup>. Enfin, à Liverdun, le lavoir de la Flie est édifié en 1901 par la libéralité du maire de l'époque, Nicolas Noël, ce dont témoigne encore l'inscription portée sur le mur pignon.

Hormis ces rares cas de mécénat,



**Toul, la fontaine Curel**

c'est toujours le conseil municipal qui décide de faire réaliser un lavoir ou une fontaine et qui nomme un architecte à ce dessein. Il s'agit, par ces travaux d'améliorer le quotidien des populations. Réuni le 12 mai 1828, le conseil municipal de Gondreville expose que la commune, bien que comptant 1200 habitants -ce qui est loin d'être négligeable- n'a pas de lavoir public. Grâce à une telle construction, *"les femmes nouvellement accouchées seraient à couvert par les mauvais temps en allant laver le linge des enfants nouveaux nés"*<sup>11</sup>. L'établissement de fontaines à Liverdun évite désormais de *"descendre hommes et bestiaux au moulin situé sur la Moselle"*<sup>12</sup>. Une fois la décision prise, le préfet en est informé

et il est régulièrement tenu au courant de l'avancée des travaux. L'État, par l'intermédiaire du préfet, du sous-préfet ou de la Commission des Bâtiments Civils du département de la Meurthe peut intervenir à tout moment de la procédure. En 1818, le préfet ordonne au sous-préfet de surveiller la bonne exécution des travaux de reconstruction de la fontaine de Sainte-Walburge à Chaudeney-sur-Moselle, détruite par Jean-François Thouvenin cultivateur dans la localité<sup>13</sup>. À Toul, l'établissement d'une fontaine au faubourg Saint-Mansuy, en 1850, nécessite l'accord du président de la République par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur et du sous-secrétaire d'État<sup>14</sup>. Cette intervention est

9. A.D. 54 : WO 3048

10. Sur la construction épique de ce très beau monument, voir HOWALD (Gérard), " La fontai-

ne Curel ", *Études Tonloises*, N° 61, p. 11-19.

11. A.D. 54 : WO 1716 ter

12. A.D. 54 : WO 2052

13. A.D. 54 : WO 1214

## LES ARCHITECTES DES LAVOIRS ET FONTAINES DES BOUCLES DE LA MOSELLE : PRINCIPALES RÉALISATIONS \*

NOM ET SOURCE	ORIGINE	PRINCIPALES RÉALISATIONS		
		LIEU	DATE	TRAVAUX
<b>ARNOULD</b> (WO 3464)	Toul	Villey-Saint-Etienne	1851	Construction d'un lavoir
<b>BAUSSAN</b> (HOWALD G., Op. Cit.)	Saint-Andéol (26)	Toul	1893	Construction de la fontaine Curel
<b>BENTZ</b> (WO 1147 et WO 2588)	Nancy	Chaligny	1913	Réfection du lavoir
<b>DARMANCOURT</b> (WO 3048)	Toul	Neuves-Maisons	1933	Plan d'un lavoir
<b>FISSON</b> (WO 3048 et WO 3174)	Toul	Sexey-aux-Forges	1902	Construction d'une fontaine
		Sexey-aux-Forges	1869	Construction d'une fontaine et d'un puits lavoir
		Toul	1876	Construction de deux lavoirs au port du Tombel
<b>GENOY</b> (WO 1643, WO 2852/6, WO 2052, WO 2245 bis)	Nancy	Frouard	1851	Reconstruction du lavoir place de la République
		Richardménil	1851	Réparation de la fontaine et construction d'un lavoir
		Livardun	1852	Construction d'une fontaine
		Frouard	1854	Construction d'un lavoir au faubourg
		Maron	1859-60	Déplacement d'une fontaine et réparations aux autres fontaines
		Maron	1862	Réparations aux fontaines et au lavoir
<b>HARMAND</b> (WO 2052)	Toul	Livardun	1907	Construction d'une fontaine au faubourg
<b>HENRIOT</b> (WO 1716 ter)	Toul	Gondreville	1830	Construction d'un lavoir
<b>HOMBRE</b> (WO 1647)	Nancy	Frouard	1908	Construction d'un lavoir
<b>HUMBERT</b> (WO 2052)	Nancy	Livardun	1876	Couvrement et modification de la fontaine du moulin
<b>LECOMTE</b> (WO 2769)	?	Pont-Saint-Vincent	1897	Plan d'un lavoir
<b>MARS</b> (WO 2589 bis)	Nancy	Neuves-Maisons	1838	Construction d'un lavoir
<b>MIENVILLE</b> (WO 2588)	Nancy	Neuves-Maisons	1912	Construction d'un lavoir rue de Nancy
<b>OBRION</b> (WO 3464)	Toul	Villey-Saint-Etienne	1847	Construction d'un lavoir
<b>OMER</b> (WO 3048)	Toul	Sexey-aux-Forges	1837	Reconstruction du lavoir
<b>VAUTRIN</b> (WO 2589 bis, WO 2245 bis, WO 1147)	Nancy	Neuves-Maisons	1865	Construction d'une fontaine
		Maron	1867	Réparation de la fontaine
		Chaligny	1873	Construction d'une fontaine et d'un lavoir
<b>VIVENOT</b> (WO 2769)	?	Pont-Saint-Vincent	1851	Construction d'une fontaine

\* Sauf indication contraire, toutes les cotes d'archives proviennent des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle.

exceptionnelle ; mais l'intérêt que porte la puissance publique à la réalisation de ces ouvrages illustre, une fois encore, l'importance de ceux-ci dans le quotidien des populations.

Les architectes désignés pour

mener de tels travaux sont nancéiens ou toulous, dans une proportion quasiment identique. Seule exception, l'architecte Baussan de Saint-Andéol (Drôme), qui travailla à Toul. L'importance du chantier, la monumentale fontaine Curel et les circonstances de son érection expliquent cette particularité. Les deux architectes qui eurent l'activité la plus prolifique dans ce type de chantiers sont

Genoy à Nancy, actif entre 1851 et 1862 et, dans une moindre mesure, Fisson de Toul, qui œuvra entre 1864 et 1876. Remarquons, par ailleurs, que des hommes de l'art reconnus, à l'exemple de Bentz, Vautrin ou Mienville, contribuèrent à l'édification de ce patrimoine monumental lié à l'eau.

Le rôle de l'architecte sur de tels



### Liverdun : lavoir de la Flie.

**Au-dessus de l'entrée, plaque commémorant le geste philanthropique de M. Noël**

chantiers est très important. Il doit présenter un projet architectural mais également trouver l'emplacement le plus favorable à l'installation d'une fontaine ou d'un lavoir, lequel est toujours étudié avec soin. Il s'agit de déterminer l'endroit qui sera le plus pratique à utiliser pour les populations. Celui-ci doit se trouver, dans la mesure du possible, à proximité des habitations et être facilement alimenté en eau. Ces aires favorables à la construction d'un lavoir ou d'une fontaine peuvent se trouver sur des terrains communaux ou être achetées par les municipalités à des propriétaires privés. En 1838, la commune de Neuves-Maisons achète à Julien Marlier un terrain situé sur le ruisseau de Val de Fer pour la somme de 450 francs afin d'y installer un lavoir<sup>15</sup>. Des ententes avec les propriétaires peuvent parfois se conclure. Toujours à Neuves-Maisons, la veuve Thierry cède gratuitement à la commune l'emplacement nécessaire pour construire une fontaine communale à charge pour la commune de fermer les brèches qui seront faites lors des tra-

vaux dans le mur de clôture du terrain de la donatrice et de supporter les frais de l'acte de cession<sup>16</sup>. Fontaines et lavoirs doivent être accessibles le plus facilement possible pour le plus grand nombre. Lorsque l'architecte toulouais Henriot présente, en 1830, le projet de l'actuel lavoir de Gondreville, la Commission des Bâtiments Civils du département de la Meurthe, appelée à donner son avis sur le projet, juge que l'emplacement choisi n'est pas parfait car il oblige à traverser le pont le plus éloigné du village pour rejoindre le lavoir, lequel est installé à 100 mètres du pont en question. Enfin, les grandes crues de la Moselle, les débâcles et le flottage du bois rendraient l'utilisation du lavoir délicate. L'architecte informe la commission qu'il est prévu de planter des pilotis en amont du lavoir, lesquels détourneraient les glaces dans le canal de décharge. Cette réponse semble avoir été satisfaisante puisque le lavoir fut édifié à l'emplacement initialement désigné et constitue un élément important de l'aspect et de la personnalité de la com-

mune<sup>17</sup>. Si l'on constate que l'emplacement choisi s'avère peu pratique, il est assez fréquent de déplacer les constructions. La commune de Frouard décide, en 1892, de déplacer la fontaine située devant l'hôtel de ville car celle-ci n'est pas à la portée des habitants et est établie de façon défectueuse, ce qui occasionne, tous les ans, des réparations très onéreuses pour la ville<sup>18</sup>. La fontaine principale de Maron, située au centre de la commune dans l'axe de la chaussée du chemin de grande communication de Flavigny à Toul, est déplacée et reconstruite en 1860 car son emplacement initial cause une fréquentation "*difficile et dangereuse*"<sup>19</sup>. Trouver l'emplacement le plus adéquat pour y édifier un lavoir ou une fontaine n'est pas toujours chose aisée. Les règlements d'urbanisme et d'hygiène compliquent parfois sérieusement les choix. À Chaligny, le conseil municipal décide, dans sa délibération du 27 novembre 1932, de déplacer le lavoir existant place de la Fontaine afin de le reconstruire place de l'Église. Le préfet s'oppose à cette décision en raison de la proximité de l'église, qui est inscrite à l'Inventaire des monuments historiques. L'enquête menée révèle que le projet n'a pas la faveur des habitants car le lavoir serait alors situé sur l'emplacement de l'ancien cimetière<sup>20</sup>. Bien évidemment, il peut arriver que l'emplacement choisi déplaie aux riverains. Lorsqu'en 1837 la commune de Sexey-aux-Forges décide la construction d'un lavoir sur le ruisseau Sainte-Anne, François Morlot écrit au préfet afin de lui signaler que ce bâtiment le prive quasiment totalement de lumière en masquant la fenêtre de sa chambre et que les eaux pluviales s'écoulent sur son mur de par l'absence de chenaux<sup>21</sup>. Nous ignorons comment cette affaire s'acheva. Si c'est toujours le préfet qui statue en dernier ressort, il arrive qu'interviennent des règlements à l'amiable. Ainsi, à Maron, en 1859, il est prévu de construire une fontaine devant la maison du boulanger Sido, dans la rue principale

15. A.D. 54 : WO 2589 bis

16. A.D. 54 : WO 2589 bis

17. A.D. 54 : WO 1716 ter

18. A.D. 54 : WO 1643

19. A.D. 54 : WO 2247 bis.

20. A.D. 54 : WO 1147.

21. A.D. 54 : WO 3048

du village. En conséquence, l'espace subsistant serait insuffisant pour le passage d'une voiture entre la fontaine et la maison. Or, il est impossible d'établir ailleurs la fontaine en question. Vers Chaligny l'espace disponible est insuffisant et vers Toul la fontaine principale serait trop proche. Finalement, Sido consent à l'établissement de la fontaine devant son magasin contre une indemnité de 40 francs <sup>22</sup>.

La tâche de l'architecte consiste également à choisir, conjointement avec le conseil municipal, un ou plusieurs entrepreneurs par un marché public avec appel d'offre et choix du mieux-disant. Les entrepreneurs sont logiquement des entreprises locales. Antoine Micaud, entrepreneur à Francheville, édifia un lavoir abreuvoir à Pierre-la-Treiche en 1834 <sup>23</sup>. Ce sont Ladislas Regnier et Joseph Mougenot de Frôlois qui sont choisis, en 1851, pour réparer une fontaine et construire un lavoir à Richardménéil <sup>24</sup>. Enfin, l'architecte se doit de surveiller les travaux et rendre compte à la municipalité de l'avancement de ceux-ci.

Se doter de tels équipements n'était pas sans conséquence pour le budget d'une municipalité, surtout à l'égard des communes de modeste dimension, d'autant plus que le choix se portait toujours sur des matériaux de qualité. En conséquence, si le coût de 1068,44 francs, pour une petite fontaine édifiée à Maron en 1860, se situe dans la moyenne de l'époque, le prix du lavoir de Gondreville -9533 francs en 1830- est extrêmement important, même si les dimensions du bâtiment sont tout à fait respectables <sup>25</sup>. Globalement, ces équipements sont onéreux mais leur utilité est telle que toute commune ne peut en faire abstraction. Cela pose alors évidemment des problèmes de financement. À cette époque, l'État oblige les com-

munes à n'avoir quasiment aucun endettement. Aussi, lorsqu'en 1819 la municipalité de Villey-le-Sec décide de faire réparer sa fontaine dont "*le corps et vétusté et le bassin écroulé et encombré des pierres de la voûte*", le préfet veille à ce que la commune ait suffisamment d'argent en caisse pour assurer les travaux <sup>26</sup>. À Maron, en 1832, les travaux de réparation des fontaines sont retardés de plusieurs années pour cause d'épuisement du budget communal <sup>27</sup>. En 1851, la commune de Richardménéil assure le financement des travaux de réparation à la fontaine et de construction d'un lavoir par la vente de bois, ce qui est très courant à l'époque <sup>28</sup>. Parfois, comme c'est le cas à Maron en 1860, la commune doit payer les travaux de réparation de ses fontaines sur plusieurs années avec des intérêts conséquents <sup>29</sup>.

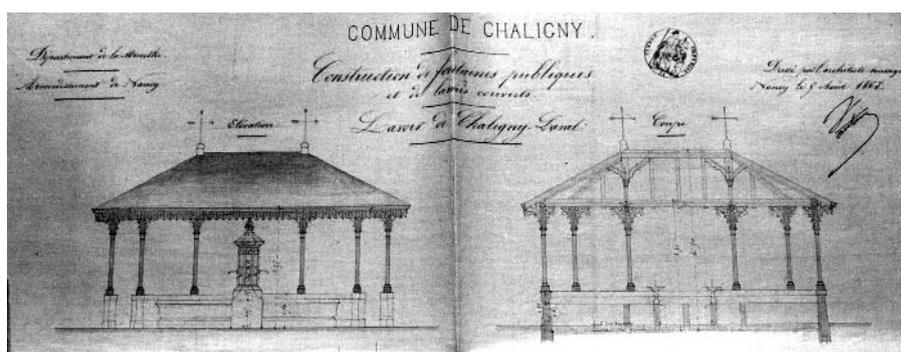
Les travaux de construction de lavoirs ou de fontaines sont scrupuleusement suivis par les architectes qui rendent régulièrement compte de l'avancée des chantiers aux municipalités et au préfet. En conséquence, il est extrêmement rare, les édifices une fois achevés de constater des défauts de construction. Seule exception relevée dans les archives, la construction d'une fontaine publique et d'un lavoir à Chaligny, en 1873. Les eaux de la fontaine de Chaligny-Aval, limpides au début de leur

cours, se troublent progressivement et arrivent au lavoir chargées de limon. La municipalité propose une retenue de 712,33 francs sur la somme d'argent versée à l'entrepreneur et demande que celui-ci remédie au problème. Un expert est nommé. Il s'agit de l'architecte Gigout de Nancy qui conclut -par solidarité professionnelle ?- à des imperfections de minime importance, l'eau étant, selon lui, troublée par des infiltrations d'eau de pluie <sup>30</sup>. Nous ignorons si une solution susceptible de satisfaire les différentes parties fut trouvée.

### III

#### Lavoirs et fontaines : matériaux et aspect formel

L'importance de ces édifices dans le quotidien des populations est telle que ceux-ci sont toujours édifiés avec des matériaux de qualité. Cette condition est explicitement mentionnée dans le cahier des charges de la construction de quatre bornes-fontaines à Chaudeney-sur-Moselle en 1882 <sup>31</sup>. À Richardménéil, le lavoir est construit en pierre d'Euville et de Viterne, la charpente utilisant le chêne <sup>32</sup>. Les murs du lavoir du haut, à Chaligny, sont en pierre d'Euville bouchardée avec pilastres. Quatre colonnes creuses de fonte supportent la charpente en sapin et fer et couverte d'ardoises. L'aire est en dalle de pierres de Viterne <sup>33</sup>.



Chaligny : plan d'un lavoir, 1868

22. A.D. 54 : WO 2247 bis

23. A.D. 54 : WO 2711

24. A.D. 54 : WO 2852

25. A.D. 54 : WO 2245 bis et WO 1716 ter

26. A.D. 54 : WO 3458

27. A.D. 54 : WO 2247 bis.

28. A.D. 54 : WO 2852/6

29. A.D. 54 : WO 2247 bis.

30. A.D. 54 : WO 1147

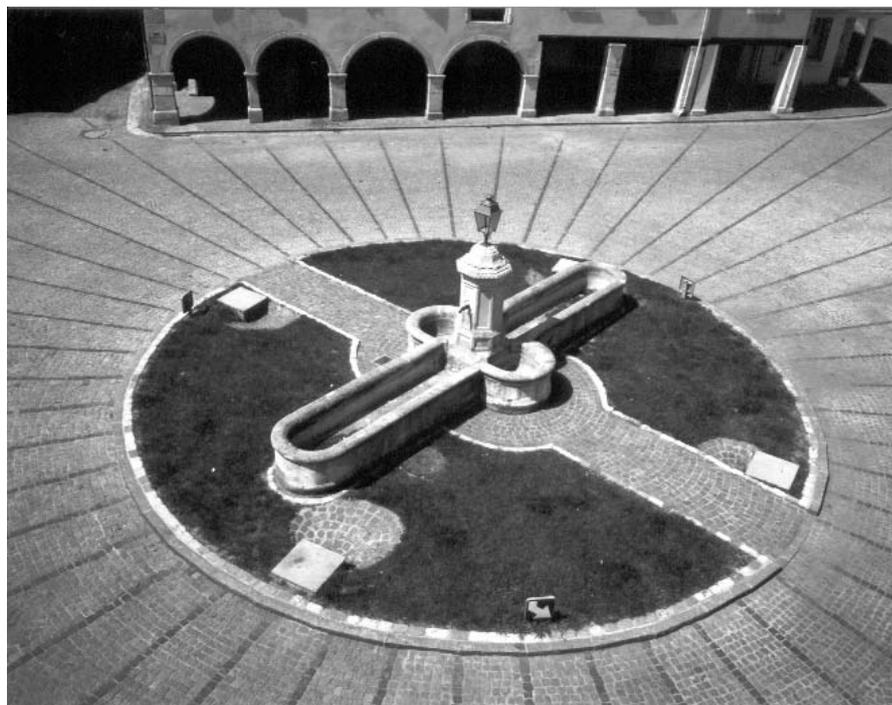
31. A.D. 54 : WO 1214

32. A.D. 54 : WO 2852/6

La fourniture de ces matériaux peut parfois occasionner des contestations. En 1867, le maître de forges Lang, de Frouard, est exclu de la fourniture de fonte pour le lavoir de Neuves-Maisons. Selon le souhait de l'architecte Vautrin, celle-ci viendra exclusivement des usines meusiennes de Dammarie-sur-Saulx, Tusey (Vaucouleurs) et Montiers-sur-Saulx, les usines des vallées de la Meurthe et de la Moselle étant formellement exclues. Saisi, le président de la Commission des Bâtiments Civils estime l'exclusion partielle et injustifiée. S'adressant au préfet, dans une lettre datée du 12 octobre 1866, il admet cependant que *"les fontes des vallées de la Meurthe et de la Moselle n'inspirent pas, dans le pays, et ne peuvent pas inspirer la même confiance que celles usinées dans le département de la Meuse"*. S'il reconnaît que par le passé la production de ces sites était de médiocre qualité, *"dans ces derniers temps, les divers maîtres de forges des vallées de la Meurthe et de la Moselle se sont efforcés d'améliorer toutes leurs conditions de fabrication et se mettent en mesure de soutenir la concurrence avec des usines plus anciennement renommées"*<sup>34</sup>, il semble que cette ségrégation n'ait plus eu lieu par la suite.

L'alimentation en eau de ces lavoirs ou fontaines est toujours assurée par des canalisations de fonte, ce matériau étant utilisé dès 1830. À Maron, en 1860, la commune fait procéder au remplacement des tuyaux de bois par des tuyaux de fonte<sup>35</sup>. Par ailleurs nous n'avons relevé aucune mention de tuyaux de grès.

L'aspect formel des lavoirs et fontaines reste extrêmement sobre. Certes, nous sommes en présence d'une architecture fonctionnelle, mais il est arrivé que, pour marquer l'importance de ces constructions, celles-ci soient parfois richement décorées<sup>36</sup>. C'est la pierre, et non la fonte, qui est utilisée pour réaliser



### Livردun : la place de la fontaine

(Cliché G. Coing, copyright 95, Inventaire Général - ADGAP)

les fontaines. Celles-ci sont quasiment toutes composées d'une borne quadrangulaire ou polygonale et d'une ou plusieurs cuves monolithiques. La borne porte toute la décoration, laquelle se résume parfois à une frise de denticules, à Maron, ou à un amortissement<sup>37</sup> avec des motifs floraux, à Messein. La fontaine abreuvoir de Pierre-la-Treiche, adossée au mur gouttereau d'une habitation, comporte une niche en plein cintre à bossage un sur deux. À Livردun, les tables rentrantes de la borne octogonale, son couronnement achevé ultérieurement par une lanterne, les quatre bassins en trèfle, mais également le traitement de l'espace autour de l'édifice et l'environnement architectural, contribuent à faire de la place de la fontaine un des plus beaux endroits de la cité. Enfin, il convient de citer le cas anecdotique de la fontaine Curel de Toul, œuvre monumentale richement décorée où trois vasques de différents diamètres se superposent avec au sommet de la

borne une charmante allégorie. L'ensemble est, avant tout, un monument commémoratif, une sculpture plutôt qu'un ensemble architectural à vocation utilitaire.

À l'égard des lavoirs, les trois grands types formels sont représentés dans les boucles de la Moselle. Des lavoirs ouverts existaient à Villey-Saint-Etienne. Ils se présentaient sous la forme d'un simple bassin. Ce type de lavoir était, bien évidemment, très exposé aux intempéries. Aussi, les exemplaires subsistant Grande-Rue à Chaligny furent-ils, par la suite, couverts d'un simple toit en appentis. Deux lavoirs de type halle furent édifiés, en 1868, dans cette même commune. Le toit était posé sur des colonnes de fonte et un muret ceignait l'espace<sup>38</sup>. Les lavoirs semi-ouverts se rencontrent à Gondreville ou à Frouard<sup>39</sup>. Ils se caractérisent par leur plan rectangulaire, sont fermés sur trois côtés avec une colonna-

33. A.D. 54 : WO 1147

34. A.D. 54 : WO 2589 bis

35. A.D. 54 : WO 2247 bis

36. Nous pensons ici au lavoir de Mauvages

(Meuse), avec son décor inspiré de l'Égypte des pharaons.

37. Il s'agit de la pièce de fonderie qui relie le tuyau à la borne.

38. A.D. 54 : WO 1147.

39. A.D. 54 : WO 1643.

de en façade et couverts d'un toit en appentis. À Gondreville, le lavoir est à gradins, ce qui permet de s'accommoder du niveau de la rivière. Le lavoir de Sexey-aux-Forges possède la particularité d'être mi-ouvert, mi-fermé. Enfin, le lavoir de la Flie à Liverdun, ouvert sur un seul côté et le lavoir séchoir disparu du port de Tombel à Toul <sup>40</sup>, constituent, tous deux, des exemples de lavoirs fermés. Les matériaux de couverture sont la tuile ou, plus rarement, l'ardoise.

Pour ce qui concerne les dimensions, la taille des lavoirs est liée au nombre d'habitants et aux moyens financiers de la commune. Avec ses 7,20 m de long sur 5 m de large, le lavoir de

Fontenoy-sur-Moselle est dit de "*modestes dimensions*" <sup>41</sup>. À l'inverse, les lavoirs aux dimensions les plus généreuses approchent les 20 m de longueur, comme à Chaligny ou Sexey-aux-Forges <sup>42</sup>.

À l'égard du décor, comme pour les fontaines, c'est le fonctionnel qui prime. Évoquons cependant la majestueuse sobriété du lavoir bateau de Gondreville, avec ses six colonnes monolithiques. À Liverdun, le seul décor résulte de l'utilisation de la brique pour les voûtes des arcs en plein cintre du mur pignon. Les lavoirs de Chaligny, malheureusement disparus, comportaient, eux, un décor nettement plus élaboré avec des colonnes de fonte portant des chapiteaux composites et l'utilisa-

tion de lambrequins <sup>43</sup>. Si les lavoirs présentaient des systèmes parfois complexes avec doubles bassins, la majesté de la construction résultait le plus souvent du volume et de la symétrie de l'ensemble que de la décoration.

#### IV

#### Sociabilité et espace sacré

Lieux de labeur, les lavoirs sont également des endroits où les éléments, principalement féminins, de la collectivité se rencontrent. Plus encore que les fontaines où le temps de l'échange et de la communication est relativement bref, le lavoir est un véritable "couarail" où les derniers potins sont dits et commentés. Rappelons que les communes



VIERLING, *Au Lavoire* (Cliché musée d'Art et d'Histoire de Toul)

40. A.D. 54 : WO 3174.

41. A.D. 54 : WO 1586

rurales. sont, à l'époque, des espaces clos sur eux-mêmes où chacun se connaît et où la communauté prime, veillant à ce que personne n'enfreigne les règles de la vie commune. Rien n'échappe à la vigilance des commères. Les cartes postales anciennes témoignent de ces endroits comme hauts lieux de la sociabilité villageoise.

Espaces publics, les fontaines peuvent, parfois, jouer un rôle dans la religiosité des populations, en raison de la symbolique de l'eau comme un des éléments originels constitutifs du monde. Nous avons pu relever deux cas où les fontaines participent pleinement aux rites religieux. À Gondreville, la fontaine des Trois Saints était fréquentée par les parents dont les enfants étaient malades<sup>42</sup>. L'enquête orale menée, en 1970, par le docteur Hachet lors de la constitution du dossier d'Inventaire de la fontaine, révéla qu'elle avait été également utilisée à des fins de diagnostic des

pathologies humaines. On jetait sur l'eau la chemise d'un malade. La partie du vêtement qui s'enfonçait en premier était censée correspondre à la région malade. Si toute la chemise s'enfonçait sous l'eau, l'issue du mal était fatale. Dans l'esprit des populations, l'eau de la fontaine Sainte-Walburge à Chaudeney-sur-Moselle avait la capacité de guérir les maux de tête<sup>45</sup>. Ces vertus thérapeutiques accordées à l'eau se rencontrent par ailleurs assez fréquemment<sup>46</sup>. Cependant, à long terme, l'eau a perdu sa part enchantée et la fontaine des Trois Saints n'existe plus.

### CONCLUSION

Signes de progrès dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'aube des années 1950, lavoirs et fontaines ont été rendus obsolètes par l'apparition de l'eau privée. Cette eau publique, mise à la disposition de tous par un patrimoine

monumental, s'est alors tarie. Si les formes et les techniques d'édifications de ces constructions sont intéressantes, leur plastique relativement commune, à l'exception de la fontaine Curel de Toul ou des lavoirs disparus de Chaligny, n'a pas contribué à une prise de conscience précoce de l'intérêt de ce patrimoine. En conséquence, nombre de ces édifices a disparu. Lavoirs et fontaines sont tombés dans l'anonymat, abandonnés et sans entretien. Au mieux, certaines de ces constructions ont été utilisées comme bacs à fleurs. Heureusement, depuis une dizaine d'années, une lente prise de conscience a contribué à la remise en valeur de ce patrimoine. Diverses communes, à l'exemple de Gondreville et Villey-Saint-Etienne, font réédifier des fontaines monumentales qui, si elles n'ont plus d'utilité pratique, constituent un agrément indéniable et contribuent à la mise en valeur de l'espace public.

42. A.D. 54 : WO 1147 et WO 30 48.

43. A.D. 54 : WO 1147

44. LEPAGE (Henri), *Le département de la Meurthe*.

*Statistique historique et administrative*, Nancy, Peiffer, 1843, t. 2, p. 223.

45. LEPAGE (Henri), *Op. Cit.*, p. 114.

46. MARTIN (Philippe), *Pèlerins de Lorraine*, Metz, Éditions Serpenoise, 1997, p. 169-172.